

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	71
----	----	----

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	21

Vote Pour :	51
Vote Contre :	0
Abstention :	20

Date de la Convocation

26 MARS 2024

Date d’Affichage

26 MARS 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técu, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, François VERGNES

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jacques BROS à Ludovic RAU, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Muriel GEFFRIER à Nicolas GERAUD, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY à Dominique HIRISSOU, Christian LONQUEU à Pierre TRANIER, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marie MONTELS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

**N°36\_2024****ACTES : 4.1.2****OBJET DE LA DELIBERATION : 03- Modification du tableau des effectifs****Exposé des motifs**

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L 313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le besoin de créer les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Un poste d'agent bâtimentaire est créé à la direction des bâtiments sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour pérenniser un poste de renfort correspondant à un besoin identifié désormais comme permanent.
- Un poste d'acheteur est créé au service Achats – commande publique sur le cadre d'emploi des rédacteurs. La fonction Achat qui serait ainsi développée permettrait d'une part de réaliser des économies dans le cadre des achats et d'autre part de renforcer la collaboration avec les entreprises du territoire favorisant l'achat local.
- Un poste de directrice pour la micro-crèche des Grapillous (à Lagrave) est créé à la direction Petite enfance sur le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants. Ces fonctions étaient précédemment exercées pour moitié de son temps par le directeur de la micro-crèche des Calinous.
- Un poste de coordonnateur est créé à la direction Petite Enfance sur le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants. Ce poste viendra en appui du chef de service Petite enfance.
- Un poste de référent santé accueil inclusif est créé à la direction Petite Enfance sur le cadre d'emploi des infirmières puéricultrices.
- Un poste de conseiller de prévention est créé à la direction des ressources humaines sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Cet agent aura notamment la responsabilité de déposer l'ensemble des dossiers auprès du FIPH que la Communauté d'agglomération n'a matériellement pas le temps de déposer. Ainsi, cette recette supplémentaire financera en partie le poste. Enfin que la Communauté d'agglomération fait le choix de développer sa politique de prévention au regard de la hausse sensible des accidents de travail constatée en 2023.
- Un poste de chef de service grand cycle de l'eau est créé à la direction de l'eau et de l'assainissement sur le cadre d'emploi des ingénieurs. La Communauté d'agglomération se dote ainsi de la possibilité d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire sur ces enjeux de plus en plus cruciaux, et ainsi pouvoir exercer pleinement deux compétences obligatoires que sont la GEMAPI et la GEPU
- Un poste d'agent espaces verts est créé à la direction des déchets, patrimoine routier et espaces naturels, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour pérenniser un poste de renfort correspondant à un besoin identifié désormais comme permanent.

Est également créé un emploi non permanent pour permettre le recrutement en contrat de projet de 3 ans à temps complet, sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, d'un chargé de mission économie circulaire au sein de la direction de l'Aménagement, en lien avec le contrat d'objectif territorial signé avec l'ADEME. Ce poste est financé à 100 % par l'ADEME.

## Créations :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Bâtiments	Agent régie bâtiminaire	TC	Technique	Adjoint technique
1	Achat - commande publique	Acheteur	TC	Administrative	Rédacteur
1	Petite enfance	Directeur EJE micro-crèche Grapillous	TC	Médico-sociale	Educateur de jeunes enfants
1	Petite enfance	Coordonnateur petite enfance	TC	Médico-sociale	Educateur de jeunes enfants
1	Petite enfance	Référent santé accueil inclusif	TNC (17h30)	Médico-sociale	Infirmière puéricultrice
1	Ressources humaines	Conseiller prévention	TC	Technique	Technicien
1	Eau et assainissement	Chef de service grand cycle de l'eau	TC	Technique	Ingénieur
1	Déchets, patrimoine routier et espaces naturels	Agent polyvalent espaces verts	TC	Technique	Adjoint technique
1	Aménagement	Chargé de mission économie circulaire (contrat de projet)	TC	Technique	Ingénieur

## **Le Conseil de communauté,**

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants,

Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la Communauté d'agglomération annexé,

Considérant la nécessité de créer les emplois au tableau des effectifs,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,** (Abstention de Blaise AZNAR en son nom et au nom de Claire FITA lui ayant donné pouvoir, Julien BACOU, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Sébastien CHARRUYER, Isabelle FOUROUX-CADENE en son nom et au nom d'Ann BARNES lui ayant donné pouvoir, Dominique HIRISSOU en son nom et au nom de Christelle HARDY lui ayant donné pouvoir, Michelle LAVIT, Marc MIRALES, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Alain SORIANO, Martine SOUQUET en son nom et au nom de Claire VILLENEUVE lui ayant donné pouvoir, Benoît TRAGNE) :

- dit que :

. Les postes sont créés au tableau des effectifs tel que précisé ci-dessus.

. Ces emplois permanents ou non permanents pourront éventuellement le cas échéant, être pourvus par un agent non titulaire sur le fondement des articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique.

. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le **29 AVR. 2024**

- publication - mise en ligne  
Le **29 AVR. 2024**  
et/ou notification  
Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*